

PROJET DE LOI C-400

Une loi sur le logement sécuritaire, convenable et abordable

CONTEXTE

Vue d'ensemble:

Le projet de loi **C-400** est une proposition actuellement devant le Parlement destinée à s'attaquer à la crise de l'itinérance et des logements inadéquats au Canada. Déjà assurée du soutien en bloc du N.P.D., des Libéraux et du Bloc québécois, la proposition requiert l'appui d'au moins quelques députés conservateurs pour passer le cap de la deuxième lecture à la Chambre des Communes et pour être référée en comité. **La mise aux voix est actuellement prévue pour le 13 février 2013.**

L'importance de cette proposition:

On estime à environ 400 000 le nombre de personnes qui manquent d'un logement sain et qui souvent dépendent de foyers d'urgence ou vivent dans la rue. Les effets physiques et psychologiques sur la santé et la souffrance derrière ces chiffres sont énormes, en termes humains et financiers. Les Nations Unies ont identifié l'itinérance au Canada comme une crise humanitaire urgente. **Le rapporteur spécial de l'ONU pour un logement convenable note que : "Le Canada est un des rares pays au monde sans une stratégie nationale du logement."** Faute d'une approche coordonnée, des programmes et des politiques à la pièce peuvent mener à des incohérences et à des omissions. L'itinérance continue de progresser au Canada en dépit des années de croissance et de prospérité sans précédent.



Le projet de loi C-400 réaffirme que l'accès à un logement convenable est un droit humain fondamental. Les gouvernements du Canada et de toutes les provinces et territoires ont, en vertu du droit international, l'obligation de garantir le droit à un logement convenable. Le droit au logement est une valeur fondamentale canadienne, essentielle à la dignité, à la sécurité et à l'égalité. Il ne s'agit pas d'une question partisane. Le projet de loi C-400 oblige à une stratégie visant à faire de ce droit une réalité, exigeant l'action de tous les niveaux de gouvernement, du secteur privé, des organismes à but non-lucratif, en collaboration avec les parties prenantes, dans un cadre d'ensemble dirigé par Ottawa.

Pour plus de détails, voir: <http://dignityforall.ca/C400>

Comment C-400 assure-t-il qu'un logement convenable soit un droit humain?

Reconnaître le droit au logement comme un droit humain ne signifie pas que les gouvernements doivent fournir un logement à chaque personne. Cela exige cependant qu'ils doivent adopter une stratégie d'ensemble pour s'attaquer aux facteurs d'itinérance et s'engager à garantir que, dans un délai raisonnable, aucune personne ne se voie refuser l'accès à un logement convenable dans un pays aussi riche que le Canada. C-400 répond à ces exigences en assurant:

- L'engagement de multiples partenaires : tous les paliers de gouvernement, les communautés autochtones, la société civile et le secteur privé.
- Des objectifs et des échéances clairs pour l'élimination de l'itinérance.
- Une surveillance indépendante des progrès accomplis afin de garantir la responsabilité.
- Les mécanismes permettant aux personnes et aux groupes affectés d'identifier les violations du droit au logement, de se faire entendre et d'obtenir les réponses nécessaires.
- Une attention particulière aux conditions des groupes marginalisés vulnérables à l'itinérance, y compris les personnes souffrant de difficultés mentales ou physiques, les familles nombreuses à revenu modeste, les personnes âgées et celles qui tentent d'échapper à la violence.
- Un soutien financier pour ceux et celles qui ne peuvent autrement arriver à se loger.

C-400 exige du gouvernement fédéral qu'il rassemble toutes les parties prenantes pour créer et s'engager à une stratégie commune. Cela va bien au-delà de la simple convocation d'une rencontre. Il s'agit du **leadership fédéral faisant du droit au logement une réalité grâce à un processus efficace et responsable.**

Le gouvernement a accepté en principe:

En mai dernier, une **[proposition](#)** a été déposée à la Chambre des Communes à l'effet que le gouvernement **“entérine l'obligation faite au Canada de respecter, de protéger et de promouvoir le droit à un logement convenable, tel que garanti par l'accord international sur les droits économiques, sociaux et culturels.”** Le Premier Ministre et tous les autres membres du gouvernement ont voté en faveur et **[la proposition a été approuvée à l'unanimité](#)**. C'est là un bon départ. Mais nous avons maintenant besoin de l'engagement pris en mai par tous les députés pour compléter l'acte législatif. Il est temps que C-400 devienne loi. Il est temps de passer de la parole aux actes.

